

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02043
Numéro SIREN : 417 765 468
Nom ou dénomination : 3DS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2022 sous le numéro de dépôt 10754

3DS GROUPE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 19 rue Danton,
94270 LE KREMLIN-BICETRE**

417 765 468 RCS CRETEIL

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Alexandre LEITE,
Titulaire de 3 actions en pleine propriété,

Monsieur Marvyn DOUARD,
Titulaire de 28 actions en pleine propriété,

Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE,
Titulaire de 16 actions en pleine propriété
Et de 13 actions en nue-propriété,

Monsieur Jean-Philippe DUCHESNE,
Titulaire de 13 actions en usufruit,

Détenant ensemble 60 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **3DS GROUPE** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **3DS GROUPE** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- *Nomination de Monsieur Alexandre LEITE en qualité de Directeur Général Délégué,*
- *Détermination des pouvoirs de Monsieur Alexandre LEITE en qualité de Directeur Général Délégué,*
- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

JD
AL
LD
117

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer, en qualité de Directeur Général Délégué, pour une durée illimitée, **à compter du 1^{er} mai 2022** :

Monsieur Alexandre LEITE
Né le 25 avril 1983
A MONTMORENCY (95)
De nationalité française
Demeurant 7 allée Velléda 93250 VILLEMOMBLE

Son contrat de travail de directeur de projet au sein de la société, cessera **à compter du 30 avril 2022**.

La collectivité des associés décide à l'unanimité que, **Monsieur Alexandre LEITE** disposera des mêmes pouvoirs que le Président et le Directeur Général, notamment la représentation de la société à l'égard des tiers, à l'exclusion d'une part, des pouvoirs propres consentis au Président par les autres articles des statuts, d'autre part, du pouvoir de provoquer les décisions collectives et des autres restrictions qui suivent.

La collectivité des associés décide à l'unanimité de restreindre les pouvoirs de **Monsieur Alexandre LEITE** dans les termes suivants :

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, **Monsieur Alexandre LEITE**, ne peut pas sans l'accord préalable de la collectivité des associés pris par une décision collective ordinaire effectuer les opérations suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements ou signature d'engagements quelconques portant sur une somme supérieure à **10 000 euros** par opération ;
- emprunts ou ouverture de ligne de trésorerie sous quelque forme que ce soit dès **10 000 euros**,
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Monsieur Alexandre LEITE est soumis, durant son mandat à une obligation de loyauté envers la société.

Monsieur Alexandre LEITE, présent, accepte les fonctions de directeur général délégué, les pouvoirs et les restrictions y afférents, et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

JD
AL
LD
ND

DEUXIEME DECISION

(...)

TROISIEME DECISION

(...)

QUATRIEME DECISION

(...)

CINQUIEME DECISION

(...)

SIXIEME DECISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Laurent Philippe DUCHESNE

Fait à 27/04/22

Le Kremlin

Monsieur Alexandre LEITE

« Lu et approuvé »

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Fait à Kremlin Bicêtre

Le 27/04/2022

27/04/22

27/04/22

Monsieur
DOUARD

JD
LD
AL
MD

Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général Délégué